

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Composition de la  
commission des  
délégations de service  
public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 avril 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 avril 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PRIoux

**N° DE DOSSIER** : 14 C 03c

**OBJET** : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité d'organiser son travail en commissions en fonction des dispositions législatives ou réglementaires.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission des délégations de service public composée du Maire, Président de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants issus de l'assemblée délibérante et désignés par elle à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette commission est chargée d'examiner les propositions qui sont faites en matière de délégation de service public que le Conseil Municipal décide de lancer.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des cinq représentants titulaires et des cinq représentants suppléants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein de la commission des délégations de service public selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le Maire, Président de droit,

Membres titulaires : Monsieur AUDURIER, Monsieur ROUSSEAU, Madame BOUTIN, Madame GOMMIER, Monsieur LÉVÊQUE,

Membres suppléants : Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PRIOUX, Madame LANGE, Madame DUMONT, Monsieur CAMASSES.

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein de la commission des délégations de service public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

Le Maire, Président de droit,

Membres titulaires : Monsieur AUDURIER, Monsieur ROUSSEAU, Madame BOUTIN, Madame GOMMIER, Monsieur LÉVÊQUE,

Membres suppléants : Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PRIOUX, Madame LANGE, Madame DUMONT, Monsieur CAMASSES.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye